

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0263 Séance du Conseil : 15 NOVEMBRE 2024
DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ASSAINISSEMENT	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 15 novembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 novembre 2024, à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Frédérique MARESCASSIER.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Philippe RIUS, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Antoine PARRA, Jean-Michel SOLE donne procuration à Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Guy VINOT, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Laëticia COPPEE donne procuration à Christian NAUTE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Yves BLIN donne procuration à Grégory MARTY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT donne procuration à Samuel MOLI, Christian NIFOSI donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Isabelle MORESCHI.

Étaient absents :

Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Francis BERTHELIER.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 14

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241115-DL2024-0263-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

La présente décision modificative a pour principal objectif d'intégrer l'ensemble des recettes perçues cette année et d'actualiser les principaux postes de dépenses en travaux.

INCIDENCE SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle se traduit en recette de fonctionnement par :

- Une augmentation de la prévision de participation au raccordement des égouts à hauteur de 88 250.09-€.

Elle se traduit en dépense de fonctionnement par :

- la nécessité d'abonder le chapitre 65 par rapport aux admissions en non valeurs et aux créances éteintes à hauteur de 82 095.35-€,
- faire une provision globale de 6 154.74-€ correspondant à 15 % des créances datées depuis plus de deux ans.

Au final la section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette à 88 250.09-€.

INCIDENCE SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette dernière prend en compte une subvention d'investissement non prévue au budget principal et prévoit au plus juste les travaux par rapport aux réalisations effectives de l'année 2024. Elle acte les décisions adoptées en commission eau et assainissement.

Elle se traduit en recette d'investissement par :

- La prise en compte d'une subvention pour la réhabilitation de 600 mètres linéaires de collecteurs d'eaux usées de l'avenue Molière à Argelès-sur-Mer pour un montant de 108 081-€.

Elle se traduit en dépenses d'investissement par :

- des achats de matériel commun à hauteur de 10 095.63-€,
- le renouvellement de l'unité de déshydratation à Elne qui se traduit par une augmentation globale de l'opération 940 de 8 615.27-€,
- la prise en compte de travaux à l'avenue Molière à Argelès-sur-Mer et la maîtrise d'œuvre des eaux de la réutilisation des eaux de Station d'épuration qui se traduit par une augmentation globale de 162 907.84-€,
- La prise en compte de l'avenue Joliot Currie à Banyuls-sur-Mer qui fait augmenter en global l'opération de 33 210.41-€,
- La prise en compte des travaux du quai Forgas qui se traduisent sur l'opération par une augmentation de 147 773.37-€.

Des diminutions sur les travaux suivants :

- Station d'épuration N°2 et réseaux Villelongue-dels-Monts, Montesquieu-des-Albères et Saint-Genis-des-Fontaines pour un montant de - 178 950-€,
- Station d'épuration et réseaux de Palau-del-Vidre - 10 000 €,
- Station d'épuration et réseaux de Saint-André, Sorède et Laroque-des-Albères - 19 223.75-€.

- Station d'épuration et réseaux de Cerbère - 27 350.06-€,
- Station d'épuration et réseaux de Bages - 18 997.71-€.

Ces travaux seront réalisés en priorité en 2025.

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à 108 081-€.

L'ensemble de ces mouvements sont retranscrits dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la décision modificative N°3 du Budget assainissement et ses inscriptions budgétaires telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Autorise le Responsable du service Gestion comptables à réaliser ces écritures.

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

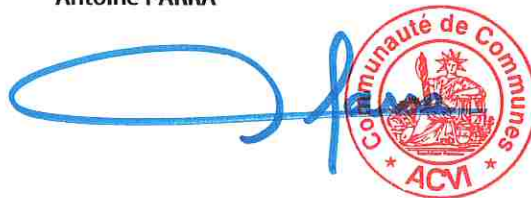
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 22/11/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.